

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 9 mars 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Est également présente: Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absente: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2021-0027** Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal**

### **CA5-2021-0028** Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par

monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

**Rapport de la directrice de l'Arrondissement de Beauport, Madame Marie-Pierre Raymond, à la suite de l'exercice d'une délégation en application du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2**

---

**Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd, 52056Hd, R.C.A.5V.Q. 278 (Zones maisons mobiles, quartiers 5-1 et 5-2, districts de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de la Chute-Montmorency-Seigneurial)**

---

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

### **Première période de questions des citoyens**

---

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une première période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

### **Propositions**

---

### **Gestion du territoire**

---

**CA5-2021-0029** Nomination de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport - **GT2021-037**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1. de renouveler le mandat de M. Louis Fortier à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, du 9 mars 2021 au 8 mars 2023;

2. de renouveler le mandat de M. Jean-François Guillot à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, du 9 mars 2021 au 8 mars 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0030** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 806-808, boulevard des Chutes, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-053**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-26 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 18 février 2021, de désapprouver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 6 381 122 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 806-808, boulevard des Chutes, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette demande est refusée pour les motifs suivants :

- Le gabarit du bâtiment ne s'harmonise pas bien avec le milieu, car la forme et la profondeur du bâtiment sont plus importantes que les maisons voisines, incluant les nouvelles constructions à proximité;

- Les cours latérales sont plus étroites que les cours latérales des bâtiments principaux voisins;

- La superficie des aires de stationnement proposée est très élevée pour les dimensions du lot et ne s'harmonise pas bien avec les aires de stationnement des lots voisins;

- Le projet ne prévoit pas un espace d'une superficie suffisante pour l'entreposage de la neige.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre au requérant de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0031** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 810-812, boulevard des Chutes, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-055**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-26 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 18 février 2021, de désapprouver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 6 381 121 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 810-812, boulevard des Chutes, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette demande est refusée pour les motifs suivants :

- Le gabarit du bâtiment ne s'harmonise pas bien avec le milieu, car la forme et la profondeur du bâtiment sont plus importantes que les maisons voisines, incluant les nouvelles constructions à proximité;
- Les cours latérales sont plus étroites que les cours latérales des bâtiments principaux voisins;
- La superficie des aires de stationnement proposée est très élevée pour les dimensions du lot, et ne s'harmonise pas bien avec les aires de stationnement des lots voisins;
- L'implantation du bâtiment pourrait mettre en péril les arbres situés sur le lot voisin 1 224 375;
- Le projet ne prévoit pas un espace d'une superficie suffisante pour l'entreposage de la neige.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre au requérant de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0032** **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4026, boulevard Sainte-Anne, lot 1 539 384 du cadastre du Québec, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-024**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-04 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 janvier 2021, d'accorder la dérogation mineure demandée sur le lot 1 539 384 du cadastre du Québec, correspondant au 4026, boulevard Sainte-Anne visant à rendre réputée conforme aucune distance maximale entre un appareil de climatisation et un bâtiment principal, au lieu de 1,5 m prévu au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

**CA5-2021-0033 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'organisme Trip Jeunesse Beauport pour la mise en oeuvre du programme Liaisons jeunesse pour la période du 25 avril 2021 au 10 septembre 2022 (Dossier 75227) - AP2021-166 (CT-2525580)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'organisme *Trip Jeunesse Beauport* pour la mise en oeuvre du programme « Liaisons jeunesse » pour la période du 25 avril 2021 au 10 septembre 2022 selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente ci-annexée.

Cette entente demeure sous réserve de l'approbation du budget 2022 par les autorités.

Adoptée à l'unanimité

**Circulation et stationnement**

---

**Autre**

---

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2021-0034 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd et 52056Hd, R.C.A.5V.Q. 278 (Zones maisons mobiles, quartiers 5-1 et 5-2, districts de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-023***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd et 52056Hd, R.C.A.5V.Q. 278 (Zones maisons mobiles, quartiers 5-1 et 5-2, districts de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de la Chute-Montmorency-Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2021-0035 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd et 52056Hd, R.C.A.5V.Q. 278 (Zones maisons mobiles, quartiers 5-1 et 5-2, districts de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de***

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd et 52056Hd, situées dans les quartiers 5-1 et 5-2, afin de modifier les normes d'implantation d'un bâtiment principal.

### **Adoption des règlements**

---

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 12 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement